

Sommaire du projet Frontenac Family Referral Service—Kingston

Numéro 2555-1-63

Stade d'exécution En cours

Problème Il existe un besoin évident de services de conciliation adéquats pour aider les familles en situation de crise. Il est également nécessaire d'offrir des services de conciliation dès le début du démantèlement de la famille puisque ce processus risque de marquer au plan psychologique et émotif les personnes qui vivent dans un climat de tension mentale pendant une période plus ou moins prolongée.

But du projet pilote Coordonner les services existants et élaborer un programme de consultation qui dirigerait chaque couple vers les sources appropriées le plus tôt possible.

Méthodologie On songe actuellement à affecter un conseiller au tribunal familial et à le charger de susciter l'intérêt de la collectivité afin que les personnes dont le travail consiste à diriger les couples vers des services de consultation soient au courant de l'existence d'un tel service et soient prêtes à l'utiliser. Le projet serait administré par un comité composé de représentants d'organismes et de la collectivité choisis dans tous les milieux. Puisque ce projet n'est encore qu'à l'étape de conception, sa durée exacte n'a pas encore été fixée.

Constatations à ce jour Ce projet est encore au stade de la conception.

Parrainé par Frontenac Family Referral Service—Kingston.

Durée Janvier 1975 à mars 1978

Financement Ministère de la Santé nationale et de Bien-être social

Adresser toute correspondance à: Judge G. M. Thompson, Provincial Court (Family Division),
163 Brock Street, Kingston (Ontario)